Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260518-2026080_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 18 MAI 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-080

Le lundi 18 mai 2026 à 20H00, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de M. Bruno LESNÉ, Maire.

*Présents* : M. LESNÉ, Mme TEBESSI, M. DENIS, Mme LE FORT-PILLARD, M. MANGELINCK, Mme LE ROUX, M. LAIZÉ, Mme HALLIEZ-BERTHELOT, M. BRÉMOND, Mme O'SULLIVAN, Mme YVET, M. BERNARDET, M. GUIHEU, M. LEFEVRE, M. LE CUNFF, Mme MACIÉ, Mme LAYEC, Mme LOURDAIS, M. BARRY, Mme VANDENDRIESSCHE, M. DAUGAN, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER MABILLE, M. BOUGET, M. ARS, Mme GUENÉ et M. DUVAL.

*Excusée* : Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE (pouvoir à Mme YVET).

M. Nathan DAUGAN a été élu secrétaire.

Date de convocation : 12.05.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de votants : 29

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

**OBJET : ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ – SIGNATURE D'UNE CONVENTION « CHEF DE FILE » DANS LE CADRE D'UNE OPÉRATION COLLABORATIVE FEDER**

Rapporteur : **Mme LOURDAIS**

En 2023, les communes de Chavagne, Le Rheu et Mordelles ont initié conjointement une démarche d'Atlas de la Biodiversité intercommunale afin de renforcer les actions déjà menées, et de leur apporter un cadre plus cohérent à l'échelle territoriale, en les inscrivant dans un schéma stratégique pluriannuel.

Le Plan d'actions issu de la démarche Atlas va se déployer à partir de 2026, et jusqu'à fin 2028. Pour organiser la gouvernance et la faisabilité de ce plan d'actions, les trois communes ont validé la poursuite de leur partenariat à travers une convention, validée en conseil municipal le 13 octobre 2025.

Cette délibération a également permis de solliciter un financement auprès des Fonds Européens FEDER, à travers l'appel à projets ITI FEDER Biodiversité porté par Rennes Métropole.

Le Plan d'actions Biodiversité Chavagne, Le Rheu, Mordelles 2026/2028 a été lauréat de cet appel à projets.

Afin d'instruire cette demande de subvention, le partenariat passé entre les trois communes doit être formalisé via des documents types harmonisés pour l'ensemble des Fonds Européens, notamment une convention type identifiant un « chef de file » du projet et des « partenaires ».

**Vu** les articles L.1414-1 à L.1414-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux contrats de partenariat,
**Vu** la délibération n°2023-027 en date du 20 mars 2023 relative à la convention de partenariat entre les trois communes permettant de lancer la démarche d'Atlas de la Biodiversité,
**Vu** la délibération n°2025-119 en date du 13 octobre 2025 relative à la convention de partenariat entre les trois communes pour déployer le plan d'actions Biodiversité 2026-2028,
**Vu** l'avis favorable de la commission Transition, Aménagement et Cadre de vie du 12 mai 2026

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260518-2026080_DEL-DE

**Considérant** l'appel à projets ITI FEDER Biodiversité 2025, pour lequel le plan d'actions Biodiversité de Chavagne, Le Rheu et Mordelles a été lauréat et la nécessité de valider le formalisme lié à la subvention FEDER

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention type FEDER identifiant le « chef de file » et les « partenaires »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Nathan DAUGAN

Le Maire

MAIRIE DE LE RHEU 35650
Ille et Vi

Bruno LESNÉ